Règlement
Jeu-concours RSD3 – du 26 au 28 mars 2024

Article 1 : Organisation

L'Association Prévention Santé Travail 26/07, située 58 rue Mozart – 26000 Valence, organise un quiz game dans le cadre du salon RSD3 (du 26 au 28 mars 2024).
L'objectif de ce jeu concours est d'engager une réflexion sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail.
Il aura lieu du mardi 26 au jeudi 28 mars 2024 inclus.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les participants au salon RSD3, qu'ils soient exposants, visiteurs ou organisateurs, à l'exclusion des salariés de l'APST 26/07.
La participation au concours est gratuite.
Le présent règlement s'applique à tout participant au quiz game sans limitation de durée et implique le respect de la réglementation française en vigueur.
La participation est valide dès lors que le participant a participé à une manche du quizz game. Une victoire au quiz game permet de remplir un bulletin de jeu (coordonnées) pour tirage au sort.
La participation est limitée à une participation par jour et par personne et un seul gain par participant.

Article 3 : Inscriptions

La participation est gratuite. L'inscription d'un participant se fait directement sur le stand de l'APST 26/07 (stand n°F27) dans l'enceinte du salon RSD3 au palais de expositions de Valence (26), en jouant au quiz game, puis en remplissant le bulletin de jeu en cas de victoire pour participer au tirage au sort.

Article 4 : Frais

L'ensemble des frais liés à la participation au concours sont à la charge du participant (exemples : frais de déplacement pour se rendre sur le salon, parking…). Aucune prise en charge financière ne pourra être demandée à l'APST 26/07.

Article 5 : Sélection

Le concours récompensera tous les participants. Par ailleurs, parmi les vainqueurs de chaque manche, un tirage au sort sera effectué chaque jour (le 26 mars, le 27 mars et le 28 mars), pour désigner un grand gagnant.
Le tirage au sort sera effectué à la fin de chaque journée (aux alentours de 16h).
Les grands gagnants seront annoncés sur les réseaux sociaux de l'APST 26/07 (LinkedIn) et les participants seront contactés par email ou par téléphone.

Article 6 : Les prix

Pour tous les participants : 1 goodies APST 26/07 (exemple : 1 stylo OU 1 balle antistress OU 1 porte-clés
1er prix : un sweat-shirt de la boutique officielle des jeux olympique Paris 2024, coupe homme taille L (modèle aléatoire)
Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des participants et des grands gagnants à contestation, ni remise de contre-valeur en argent, ni à remplacement ou échange.
Les gagnants devront retirer leurs gains directement sur le stand de l'APST 26/07 (stand n°F11) dans l'enceinte du salon RSD3au palais des expositions de Valence (26), du 26 au 28 mars 2024. En cas d'impossibilité, ils seront invités à venir retirer leur prix au siège de l'association, 58 rue Mozart, 26000 VALENCE avant le 30 avril 2024. Au-delà de cette date, les prix ne pourront plus être réclamés.

Article 7 : Diffusion

Les gagnants acceptent que leurs noms et entreprises soient cités sur les réseaux sociaux de l'APST 26/07 (LinkedIn, et éventuellement Instagram et Facebook), ainsi que sur son site internet. En cas de retrait des lots sur le stand de l'APST 26/07 pendant le salon RSD3, il leur sera proposé de réaliser une photo de remise de lot, avec leur accord. Cette photo pourra être diffusée sur le site Internet de l'APST 26/07 et ses réseaux sociaux ou tout autre support de communication.

Article 8 : Modification, annulation

L'APST 26/07 se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours ou d'en modifier son contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du salon RSD3 2023. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Tout cas non prévu par le présent règlement, toute contestation relative à son application ou à son interprétation seront tranchés souverainement et en dernier ressort par l'organisateur.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des informations les concernant en s'adressant directement à l'APST 26/07 à l'adresse email : m.fief@apst2607.fr.